

## Comptabilité - Exercice 1998 - Décision d'octroi et de versement de subventions et de participations

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le décret n° 83.16 du 13 janvier 1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes prévoit notamment qu'en matière de subvention, le paiement est subordonné à une décision de l'autorité compétente. Cette décision peut être une délibération du Conseil Municipal, le budget (budgets primitifs et supplémentaires, budgets principal et annexes, états annexes) constituant une délibération.

Le vote du budget primitif 1998 interviendra, comme ce fut le cas ces dernières années, au cours du premier trimestre 1998.

Aussi, pour permettre le versement :

- des sommes venant à échéance avant cette date au titre des conventions passées par la commune,

- de tout ou partie des subventions accordées aux associations de notre ville, leur assurant un fonctionnement correct,

le Conseil Municipal est appelé à décider d'attribuer et de verser, après réception de la délibération exécutoire, les subventions suivantes :

Services - Imputations	Libellés	Montant crédits projet BP 1998	Montant crédits à ouvrir	Montant versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
<b>Service 00400</b> 92.93/6574	Services individualisés - Energie Subvention de fonctionnement	95 715 F	95 715 F	95 715 F	Energie Cités	Versement sur note du service
<b>Service 33000</b> 92.239/6745/98803	Services individualisés - Autres actions de conservation et diffusion du patrimoine - Subvention exceptionnelle SEM Citadelle - Programme investissement 1998 Aménagement du parc zoologique	2 900 000 F	1 330 000 F	1 330 000 F	SEM Citadelle	Convention échéance 1/03/98
	<b>TOTAL</b>	<b>2 995 715 F</b>	<b>1 425 715 F</b>	<b>1 425 715 F</b>		

«**M. PINARD** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je constate qu'il y a donc un crédit à ouvrir de 1 330 000 F pour la SEM de la Citadelle et lors de notre dernière séance, un certain nombre d'entre nous s'étaient inquiétés de la place vraiment minable qui était accordée au financement de ce qui se fait à la Citadelle par les autres collectivités. Je rappelle pour mémoire les 15 600 000 F de travaux en trois ans et un taux de subvention de 2,6 %. J'ai ici entre les mains un document qui s'appelle «vos vacances en Franche-Comté, 18 formules de découvertes pour vivre pleinement vos passions en 1997». C'est un document édité par le Comité Régional du Tourisme dont le Président est M. HUMBERT. Vous ne le trouverez plus, bien qu'il ait été édité en 1997, peut-être parce que son contenu a fait des vagues.

Fiche n° 1 : sur les traces de Vauban. Rendez-vous à l'Office du Tourisme de Belfort. Premier jour : découverte de la Ville de Belfort. Deuxième jour : excursion à Besançon, retour le soir à Belfort. Troisième jour : départ pour Neufbrisach, visite libre de la Ville de Neufbrisach et découverte du Musée Vauban, déjeuner à Neufbrisach au restaurant «La Ville de Paris», excursion dans la région de Colmar sur la route des vins d'Alsace. Cela s'appelle : sur les traces de Vauban en Franche-Comté, c'est édité aux frais des contribuables.

La deuxième fiche, c'est «tous en selle pour découvrir le Territoire de Belfort». La troisième fiche : découverte de la Franche-Comté par les Logis de France. La quatrième fiche : randonnée pédestre dans les Vosges du Sud. La cinquième fiche : pêche sans frontière. La sixième : cyclo-tourisme dans le Haut-Doubs. La septième : Villers-le-Lac, détente et découverte. La huitième : le Doubs en liberté, il paraît que là on s'arrête à Besançon. Oui, le deuxième jour on s'arrête à Besançon. La neuvième : enfants à la Combe d'Abondance. La dixième : saveurs des Hautes Combes. La onzième : le Jura à votre rythme d'hôtel en hôtel. La douzième : week-end à la pêche à la mouche. La treizième : week-end détente golf, ensuite stage sur les traces du grand huit jurassien, Jura des collines, découverte de la Haute-Saône à bicyclette, tourisme fluvial sur la Saône, randonnée sur les crêtes du Jura. Besançon : néant.

J'ai bien lu la lettre du Conseil Régional de janvier 1998, je crois que c'est le dernier éditorial signé de M. Pierre CHANTELAT : dans la période 1994-1998, la Région a investi 28 MF dans le cadre de programmes d'interventions pluriannuelles qui ont concerné entre autres les pôles du massif du Jura, de la haute vallée du Doubs, du pays des Lacs du Jura, du Ballon d'Alsace, des Vosges Saônoises, les axes tels que la grande traversée du Jura, le tourisme fluvial dans la vallée de la Saône et du Doubs, le canoë-kayak dans la vallée de l'Ognon, le tourisme de santé dans les stations thermales de Luxeuil-les-Bains, Salins-les-Bains, Lons-le-Saunier, sur l'ensemble des plans de développement élaborés actuellement en oeuvre ; 17 MF de subventions régionales soutiennent aussi la stratégie commerciale engagée par l'Office du Tourisme de la station des Rousses dans le Jura, l'aménagement du port de Surchauffant sur le lac de Vouglans, la création du tour équestre des Vosges Saônoises, l'aménagement des haltes fluviales sur la Saône, le développement de la voile et de l'aviron sur l'ensemble des plans d'eau franc-comtois. Le programme de promotion nécessite une unité d'action du Comité Régional du Tourisme et une priorité à la communication promotionnelle, 7,5 MF sont consacrés annuellement par le CRT à ce programme. Quelles sont les retombées sur Besançon, capitale régionale ? Je crois que c'est de bon droit que nous avons à nous plaindre d'une discrimination de la part du Comité Régional du Tourisme.

**M. LE MAIRE** : D'où la nécessité d'avoir une représentation de la Ville de Besançon plus intéressante qu'on ne le pense actuellement.

**M. BONNET** : Monsieur le Maire, je vois que M. PINARD a un grand nombre de projets de vacances possible mais on n'est pas vraiment dans le sujet du Conseil Municipal de ce soir.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de la Citadelle.

**M. BONNET** : Je sais mais il s'en est éloigné apparemment.

**M. LE MAIRE** : Il est parti sur Vauban.

**M. BONNET** : Il est plutôt en campagne régionale. Je lui ai fait part récemment d'une publicité sur Vauban en Franche-Comté du CRT où Besançon avait largement 50 % de la page, donc il faudrait qu'il se diversifie dans ses sources. Et je constate qu'il est surtout là en campagne régionale parce qu'apparemment on attaque notre tête de liste UDF-RPR plus que le CRT, et comme par hasard aujourd'hui. Je donne acte à M. PINARD qu'il a parlé du CRT en d'autres occasions mais je note qu'il en parle ce soir dans un contexte très politicien. Ceci dit, je ne sais pour quelle liste il va voter parce que vous avez aussi des soucis de ce côté-là.

**M. LE MAIRE** : On n'a aucun souci, Monsieur BONNET, c'est peut-être vous qui en avez davantage.

Et les remarques de Joseph PINARD sur la Citadelle sont tout à fait fondées».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. le Maire, Président de la SEM de la Citadelle et M. ROIGNOT, Vice-Président, ne prenant pas part au vote en ce qui concerne cette structure), adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 24 février 1998.*